

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 MAI 2017.

Présents : Monsieur Hugues GHENNE, **Bourgmestre**;
Monsieur Geoffrey FADEUR, **Président**;
Madame Monique GOVERS, **Echevine**;
Messieurs Christian DELVIGNE, Didier HOUART et Henri BAUWIN, **Echevins** ;
Messieurs Philippe LEFEVRE, Alain OVART, Emmanuel VRANCKX, Marcel JADOT,
Madame Sophie AGAPITOS, Monsieur Gilbert VANNIER,
Madame Nathalie XHONNEUX, Monsieur Robert GYSEMBERGH ;
Conseillères et Conseillers communaux ;
et Madame Sabrina SANTUCCI, *Directrice générale*, **Secrétaire**.

Excusés : Monsieur Roger DECERF, Madame Christine ROMBAUT, Messieurs Julien GASIAUX, Alain SOMME et Samuel PETIT, **Conseillère et Conseillers communaux**.

La séance est ouverte à 20 heures.

1. SECRÉTARIAT

1.1. Application du droit à interpellation du public.

Aucune interpellation publique n'a lieu.

1.2. Lecture de la réponse du Collège à l'interpellation du public du 25 avril 2017.

Suite à l'interpellation publique de Monsieur Dominique THYRION, par courrier du 25 avril 2017, le Président procède à la lecture de la réponse du Collège communal qui a été envoyée par courrier officiel à l'intervenant :

« Monsieur Thyrion,

Le Collège communal, réuni en date du 15 mai 2017, a accusé réception de votre courrier du 25 avril 2017 adressé au Conseil communal.

Sur base de l'article L1122-14 du CDLD §3, il s'avère que votre interpellation n'est recevable que pour les questions relatives à la 1^{re} partie de votre courrier, qui étaient formulées comme suit : « Vu les travaux réalisés depuis 2012. Quelle est l'évolution de l'endettement de la commune total et par habitant ? Quelle est la charge de remboursement amortissement et intérêt par rapport aux recettes. Où puis-je consulter ce type d'information? ».

Les réponses à ces questions se trouvent dans le tableau ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016
Encours dette au 31/12 (part propre)	13.278.736,23	13.092.664,08	12.037.374,21	12.849.589,55
Population	8.468	8.627	8.707	8.756
Dette par habitant	1.568,11	1.517,64	1.382,49	1.467,52
Remboursements	808.126,73	869.020,59	1.046.751,79	1.055.301,14
intérêts	363.365,85	416.566,48	422.031,20	396.996,27
Charges totales (remboursements +intérêts)	1.171.492,58	1.285.587,07	1.468.782,99	1.452.297,41
Charges par habitant	138,34	149,02	168,69	165,86
Recettes ord. ex. propre	7.854.711,81	8.276.595,99	7.207.323,98	9.233.695,73
Charges totales/Recettes	15%	16%	20%	16%

En réponse à vos interrogations reprises dans la 2^{ième} partie, nous vous informons que le dossier est en cours d'étude actuellement. La Commune n'étant pas gestionnaire du dossier, vos demandes sont prématurées car le projet est à un stade précoce. Si vous deviez être concerné par des travaux d'aménagements anti-inondations entre Jauche et Folx-les-Caves, vous serez informé en temps opportun. »

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.

Le Conseil, par 12 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS », approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2017.

A 20h10, suite à l'invitation qui leur a été envoyée par le Collège communal en date du 17 mai 2017, les représentants des intercommunales SEDIFIN, IBW, ORES et ISBW, présentent les points mis à l'ordre du jour des Assemblées générales de ces intercommunales.

A 22h17, le Conseil décide de suspendre la séance afin de mener un débat suite à la présentation des différents intervenants représentant les intercommunales de l'ISBW, ORES assets, l'IBW et SEDIFIN.

1.4. Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire de l'Intercommunale SEDIFIN du 13 juin 2017.

LE CONSEIL,

*Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation notamment ses articles L1523-11 et suivants ;

*Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant l'adoption d'une motion relative à la transparence et la bonne gouvernance dans les intercommunales et dans les structures dans lesquelles celles-ci participent ;

*Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale Sedifin ;

*Attendu que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 13 juin 2017 par lettre recommandée datée du 26 avril 2017 ;

*Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée ;

*Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ; qu'il importe dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des différents points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée précitée ;

***Considérant la présentation de Monsieur Stéphane Joris, représentant d'ORES ;**

***Considérant les explications et informations reçues par les deux administrateurs de SEDIFIN en séance ;**

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1^{er} : D'approuver aux majorités ci-après les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 13 juin 2017 de Sedifin qui nécessitent un vote. Les autres points ne faisant l'objet que d'une information des associés.

	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les activités de l'Intercommunale durant l'exercice clôture au 31 décembre 2016 ;	Unanimité		
Rapport du Réviseur ;	Unanimité		
Approbation des comptes annuels et affectation des résultats de l'exercice 2016;	Unanimité		
Décharge aux administrateurs ;	Unanimité		
Décharge au Réviseur ;	Unanimité		

Article 2 : De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance de ce jour.

Article 3 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'intercommunale précitée ;
- à Messieurs **Alain SOMME, Julien GASIAUX, Emmanuel VRANCKX et Robert GYSEMBERGH** et à Madame **Sophie AGAPITOS**, Délégués du Conseil communal ;
- au Gouvernement Provincial ;
- au Ministre Régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions.

1.5. Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon du 26 juin 2017.

LE CONSEIL,

*Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1523-11 et suivants ;

*Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant l'adoption d'une motion relative à la transparence et la bonne gouvernance dans les intercommunales et dans les structures dans lesquelles celles-ci participent ;

*Attendu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale sociale du Brabant wallon ;

*Attendu que la commune est convoquée à participer à l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2017, par courrier daté du 09 mai 2017 ;

*Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée ;

*Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ; qu'il importe dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des différents points portés à l'ordre du jour de l'assemblée précitée ;

***Considérant la présentation de Monsieur Vincent De Laet, Directeur général de l'ISBW ;**

***Considérant que les groupes politique « UP », « Ecolo » et « Ensemble » relèvent que l'ISBW continue à bénéficier d'un apport financier de la Province et de l'ONE et peine à pourvoir à des postes clés ; que son équilibre budgétaire ne tient, dès lors, qu'au fait de ne pas aboutir dans les procédures de recrutement dans des postes importants ;**

***Considérant qu'il est demandé à l'ISBW d'être vigilant à cette situation problématique et de tout mettre en œuvre pour trouver une solution ;**

***Considérant que, après avoir entendu les informations reçues par Monsieur De Laet, le groupe « MR » n'a pas d'observations particulières à formuler ;**

DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

Article 1^{er} : D'approuver aux majorités suivantes les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2017 :

	Voix Pour	Voix Contre	Abstention
1. Modification de la représentation communale des communes de Genappe, Rixensart et La Hulpe – prise d'acte	Unanimité		
2. Approbation du procès – verbal du 19 décembre 2016	Unanimité		
3. Rapport de gestion du Conseil d'administration et ses annexes	Unanimité		
4. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes – prise d'acte.	Unanimité		
5. Comptes de résultat, bilan 2016 et ses annexes	Unanimité		
6. Rapport d'activité 2016	Unanimité		
7. Décharge aux administrateurs	Unanimité		
8. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes	Unanimité		
9. Nomination du membre du Collège des contrôleurs aux comptes	Unanimité		

Article 2 : De charger ses délégués à l'Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en cette séance.

Article 3 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Messieurs Alain SOMME, Julien GASIAUX, Emmanuel VRANCKX et Robert GYSEMBERGH et Madame Sophie AGAPITOS, Délégués du Conseil communal ;
- A l'Intercommunale sociale du Brabant wallon ;
- Au Ministre Régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions ;
- Au Gouvernement provincial.

1.6. Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale ORES du 22 juin 2017.

LE CONSEIL,

*Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1523-11 et suivants ;

*Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant l'adoption d'une motion relative à la transparence et la bonne gouvernance dans les intercommunales et dans les structures dans lesquelles celles-ci participent ;

*Vu les statuts de l'intercommunale ORES Assets ;

*Attendu l'affiliation de la commune d'Orp-Jauche à l'intercommunale ORES Assets ;

*Attendu que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée générale du 22 juin 2017 par courrier daté du 08 mai 2017 ;

*Attendu que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal de chaque commune parmi les membres des conseils et collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;

*Considérant que l'article 30.2 des statuts dispose que :

- les délégués de chaque commune rapportent, chaque fois que le Conseil communal se prononce au sujet des points portés à l'ordre du jour de ladite Assemblée, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil communal ;

- en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux commissaires ainsi que pour ce qui est des questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause ;

*Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée;

*Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale;

*Considérant que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

***Considérant la présentation de Monsieur Stéphane Joris, représentant d'ORES ;**

***Considérant que, sur base des informations et explications reçues en séance de la part de Monsieur Stéphane Joris ainsi que celles reçues des représentants de SEDIFIN, les groupes politiques « UP », « ECOLO » et « ENSEMBLE » comprennent que la fusion de ORES assets et ORES scrl aurait une influence financière dommageable pour les contribuables et, partant, soutiennent le Conseil d'administration « miroir » ;**

***Considérant que, compte tenu des informations reçues par les représentants d'ORES et de SEDIFIN, la décharge aux administrateurs n'est pas remise en cause ;**

***Considérant que, après avoir entendu les informations reçues par les représentants des intercommunales ORES et SEDIFIN, le groupe « MR » n'a pas d'observations particulières à formuler sur ce qui précède ;**

DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

Article 1^{er} : De confirmer la désignation de **Alain SOMME, Julien GASIAUX et Robert GYSEMBERGH**, pour la majorité, **Emmanuel VRANCKX et Nathalie XHONNEUX**, pour la minorité, afin de siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Intercommunale ORES Assets ;

Article 2 : D'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 22 juin 2017 de l'intercommunale ORES Assets :

	Voix "pour"	Voix "contre"	Abs.
Point 1 – Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ; <ul style="list-style-type: none">• Présentation des comptes ;• Présentation du rapport du réviseur ;• Approbation des comptes annuels d'Ores Assets arrêtés au 31 décembre 2016, des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent et de l'affectation du résultat ;• Approbation des comptes annuels consolidés d'Ores arrêtés au 31 décembre 2016, des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent ;	Unanimité		

Point 2 – Décharge aux administrateurs pour l'année 2016 ;	Unanimité		
Point 3 – Décharge aux administrateurs pour l'année 2016	Unanimité		
Point 4 – Rapport annuel 2016 – Présentation et échanges ;	Unanimité		
Point 5 – Actualisation de l'annexe 1 des statuts - Liste des associés ;	Unanimité		
Point 6 -Modifications statutaires ;	Unanimité		
Point 7 – Nominations statutaires	Unanimité		

Article 3 : De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.

Article 4 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : De transmettre copie de la présente délibération :

- À l'intercommunale précitée ;
- Aux délégués ;
- Au Ministre Régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions ;
- Au Gouvernement provincial.

1.7. Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale du Brabant wallon du 21 juin 2017.

LE CONSEIL,

*Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1523-11 et suivants ;

*Vu la délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant l'adoption d'une motion relative à la transparence et la bonne gouvernance dans les intercommunales et dans les structures dans lesquelles celles-ci participent ;

*Attendu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale du Brabant wallon ;

*Attendu que la commune est convoquée à participer aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 21 juin 2017, par courrier daté du 25 avril 2017 ;

*Considérant les points portés à l'ordre du jour des assemblées précitées ;

*Considérant que la Commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'Intercommunale ; qu'il importe dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard des différents points portés à l'ordre du jour des assemblées précitées ;

***Considérant la présentation de Monsieur Baudouin le Hardy de Beaulieu, Directeur général de l'IBW ;**

***Considérant que le groupe politique « UP » marque son accord sur les treize premiers points et remet les recommandations suivantes sur le point quatorze, à savoir de revaloriser le travail du Conseil d'administration et de limiter le nombre de vice-présidents à deux au sein du Collège exécutif ;**

***Considérant que le groupe « Ecolo » demande des garanties sur la bonne gouvernance et sur l'existence de nouveaux services proposés aux communes après la fusion projetée avec l'IECBM ;**

***Considérant que le groupe « ECOLO » sollicite également que le mode de gouvernance soit calqué sur l'IECBW et que le rôle du Conseil d'Administration soit plus dynamisé ;**

***Considérant que le groupe « MR » est heureux d'avoir entendu les informations formulées par le Directeur général de l'IBW et est favorable à l'ensemble des points soumis à l'ordre du jour des deux assemblées générales ;**

***Considérant que le groupe « ENSEMBLE » demande que des garanties soient établies quant à l'équité vis-à-vis des communes qui ne font pas partie de l'IECBW ;**

DECIDE, à l'unanimité des membres présents:

Article 1^{er} : D'approuver aux majorités suivantes les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

	Voix Pour	Voix Contre	Abstention
1. Procès-verbal du 22 juin 2016 approuvé en séance ;	Unanimité		
2. Modification capital des Communes ;	Unanimité		

3. Modification des statuts << art.65 >> - boni de liquidation ;			
4. Modification de la délégation de pouvoirs ;	Unanimité		
5. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ;	Unanimité		

Article 2 : D'approuver aux majorités suivantes les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Procès-verbal du 14 décembre 2016 approuvé en séance ;	Unanimité		
2. INFO : Démissions et remplacements de délégués des communes ;	Unanimité		
3. Rapport d'activité 2016 ;	Unanimité		
4. Rapport spécifique sur les prises de participation ;	Unanimité		
5. Comptes annuels 2016	Unanimité		
6. Rapport du commissaire – réviseur ;	Unanimité		
7. Rapport de gestion ;	Unanimité		
8. Rapport du Comité de rémunération (annexe au rapport de gestion);	Unanimité		
9. Cotisation de fonctionnement de la Province du Brabant wallon ;	Unanimité		
10. Décharge aux administrateurs	Unanimité		
11. Décharge au commissaire – réviseur ;	Unanimité		
12. Communication : Formations des administrateurs (ROI – art.29bis)	Unanimité		
13. Communication sur la mise en conformité de l'organe exécutif en fonction de législation wallonne ;	Unanimité		
14. Information : Fusion : état de la question.			

Article 3 : De charger ses délégués à l'assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en cette séance.

Article 4 : De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Copie de la présente délibération sera transmise à :

- Messieurs Alain SOMME, Julien GASIAUX et Emmanuel VRANCKX, Robert GYSEMBERGH et Sophie AGAPITOS, Délégués du Conseil communal ;
- A l'Intercommunale du Brabant wallon ;
- Au Ministre Régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attributions ;
- Au Gouvernement provincial.

A l'unanimité, les conseillers décident de reporter les points suivants à une prochaine séance, et ce en raison de l'absence de 5 conseillers.

2. COMPTABILITE

2.1. Octroi d'un subside de fonctionnement en faveur de l'ASBL Comité de Gestion de Maisons d'habitations à Loyer Modéré d'Orp-Jauche pour l'exercice 2017.

2.3. Tutelle spéciale d'approbation – Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'Eglise Saint-Georges de Noduzwez.

2.4. Tutelle spéciale d'approbation – Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre et Paul de Folx-lesCaves.

3. PATRIMOINE

3.1. Propriété communale sise rue Cyrille Dewael 39A à Orp-le-Grand – Décision de démolition de l'habitation.

3.2. Vente de la Cure de Noduwez – décision de principe.

4. MARCHE DE TRAVAUX

4.1. Marché de travaux ayant pour objet la réparation de revêtements en béton de ciment – Approbation des conditions du mode de passation et du cahier spécial des charges ;

4.2. Pour information – Délibération du Collège communal en sa séance du 05 décembre 2016 relative au marché de travaux ayant pour objet la mise en conformité de l'installation électrique à la conciergerie de l'école de Jauche – Approbation des conditions, du CSCH, du mode de passation et des firmes à consulter.

4.3. Pour information – Délibération du Collège communal en sa séance du 20 février 2017 relative au marché de travaux ayant pour objet l'adaptation de la régulation du système de chauffage de la Salle du Chauffour – Décision de commander le travail à la firme Goessens.

4.4. Pour information : Décision du Collège communal en sa séance du 27 mars 2017 ayant trait au marché de travaux ayant pour objet la maintenance des abat-son à l'étage de Marilles – approbation des conditions, du mode de passation et du démarrage de la procédure.

4.5. Marché de travaux ayant pour objet la réfection de 2 classes et la mise en peinture de locaux adjacents, à l'école communale de Jauche – Décision de principe, approbation du CSCH, des conditions de marché et du mode de passation.

5. MARCHE DE FOURNITURES

5.1. Pour information : Décision du Collège communal en sa séance du 20 février 2017 ayant pour objet l'acquisition d'un poêle à pellets pour l'église de Nodrenge – Approbation des conditions, du mode de passation, du cahier des charges et du démarrage de la procédure.

5.2. Pour information – Décision du Collège communal en sa séance du 20 février 2017 relative au marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition de porte-manteaux pour les établissements scolaires – Approbation des conditions du cahier spécial des charges, du mode de passation et du démarrage de la procédure.

5.3. Pour information – Décision du Collège en sa séance du 27 février 2017 relative au marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition de menuiseries extérieures pour le logement communal situé rue Jules Hognoul 60 – Approbation des conditions, du mode de passation, du cahier spécial des charges et du démarrage de la procédure.

5.4. Pour information – Décision du communal en sa séance du 24 avril 2017 relative au marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition de fournitures pour l'aménagement du logement situé rue Jules Hagnoul 60 (volet sanitaire) – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter.

5.5. Pour information – Décision du Collège communal en sa séance du 24 avril 2017 relative au marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'une cuisine pour le logement situé rue Jules Hognoul 60 – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter.

5.6. Pour information – Décision du Collège communal en sa séance du 24 avril 2017 relative au marché de fourniture ayant pour objet l'acquisition de fournitures pour l'aménagement du logement situé rue Jules Hagnoul 60 (volet gros-œuvre) – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter.

6. MARCHE DE SERVICES

6.1. Marché de fournitures ayant pour objet la prise en location sous forme de renting d'un véhicule de fonction pour le Directeur général : décision de principe, approbation du CSCH, des conditions du marché et du mode de passation.

7. PERSONNEL

7.1. Approbation du règlement du travail du personnel de la Commune d'Orp-Jauche.

HUIS CLOS

8. ENSEIGNEMENT

8.1. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 18 avril 2017 et ayant trait au remplacement d'une institutrice primaire à l'école communale de Marilles.

8.2. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 08 mai 2017 et ayant trait au remplacement d'une institutrice primaire à l'école communale de Jauche.

8.3. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 08 mai 2017 et ayant trait au remplacement d'une institutrice primaire à l'école communale de Folx-les-Caves.

9. PERSONNEL

9.1. Service Jeunesse – Augmentation de la provision pour le paiement direct et automatique des menues dépenses liées aux activités jeunesse et désignation des agents responsables de ces dépenses.

9.2. Service technique – Désignation d'un agent responsable de la provision accordée au Service technique pour les dépenses nécessitant un paiement immédiat.

La séance est levée à 23 heures.

Pour le conseil,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,
